

COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

Cours de religion – Cours de morale non confessionnelle – Dispense du cours de religion et de morale non confessionnelle

Choix réservé, par l'article 8 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, à l'élève, s'il est majeur, ou aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Lors de la première inscription d'un élève, celui-ci s'il est majeur, ou les parents ou la personne investie de l'autorité parentale ont la possibilité de choisir pour celui-ci, par déclaration signée, entre le cours de religion catholique, protestante, orthodoxe, israélite et islamique, et de morale inspirée de cette religion, le cours de morale non confessionnelle.

Conformément à la loi :

- le choix de l'élève, s'il est majeur, ou les parents ou la personne investie de l'autorité parentale, entre ces cours, est entièrement libre ;
- il est formellement interdit d'exercer sur le bénéficiaire de ces choix une pression quelconque et des sanctions disciplinaires pourront frapper les membres du personnel qui auraient enfreint cette interdiction.

Cependant l'élève, s'il est majeur, ou les parents ou la personne investie de l'autorité parentale ont le droit d'obtenir, sans motivation, la dispense de suivre un cours de religion ou de morale non confessionnelle. En cas de demande de dispense pour l'élève de fréquenter un de ces cours, l'horaire hebdomadaire comprend deux heures d'encadrement pédagogique alternatif à suivre au sein de l'établissement.

L'élève, s'il est majeur, ou les parents ou la personne investie de l'autorité parentale disposent d'un délai de 6 jours scolaires ouvrables pour restituer le présent formulaire dûment signé.

L'élève, s'il est majeur, ou ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale peuvent modifier leur choix au début de chaque année scolaire, seulement et uniquement entre le 1^{er} et le 15 septembre.

DECLARATION

relative au choix du cours de religion ou du cours de morale non confessionnelle ou de la dispense

Je soussignée _____, mère/père/responsable légal de
élève de _____ **implantation A à l'école fondamentale annexée de la C.F. de SAINT-GHISLAIN**

-1. déclare avoir pris connaissance de la note encadrée ci-dessus et, conformément à la liberté que me confère la loi, avoir choisi pour l'enfant précité le cours de :

<input type="radio"/> RELIGION CATHOLIQUE et de la morale inspirée de cette religion	<input type="radio"/> RELIGION PROTESTANTE et de la morale inspirée de cette religion
<input type="radio"/> RELIGION ISRAELITE et de la morale inspirée de cette religion	<input type="radio"/> RELIGION ISLAMIQUE et de la morale inspirée de cette religion
<input type="radio"/> RELIGION ORTHODOXE et de la morale inspirée de cette religion	<input type="radio"/> MORALE non confessionnelle

-2. déclare avoir pris connaissance de la note encadrée ci-dessus et, conformément à la liberté que me confère la loi, avoir choisi pour l'élève précité qu'il soit dispensé des cours mentionnés ci-dessus et fréquente :

<input type="radio"/> L'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE ALTERNATIF
Obligatoire organisé par l'établissement scolaire

Le _____ à **SAINT-GHISLAIN**